Remboursement des frais de cours pour les personnes ayant cotisé au FFP

Les personnes qui cotisent au fonds de formation professionnelle (FFP) de l'OrTra AgriAliForm / Métiers du cheval bénéficient d'une réduction.

- par cours, 20% des frais de cours sont remboursés, jusqu'à un montant maximum de 80 CHF par cours
- le montant remboursé par année est au maximum égal au montant de la cotisation annuelle versée au FFP

Le remboursement peut être demandé au moyen de ce formulaire une fois à la fin de chaque année civile (au plus tard jusqu'au 5 janvier de l'année suivante).

Nom, prénom

Rue, numéro

Code postal, lieu

Téléphone E-Mail

☐ Je suis indépendant(e) BDTA no:

☐ Je suis employé(e) par Nom:

BDTA No.

Veuillez indiquer les coordonnées de paiement

Nom de la banque et lieu

N° de compte bancaire

Titulaire du compte

ou

PC-Konto oder IBAN-Nr.

Année de paie:

Veuillez joindre les attestations de cours ou les justificatifs de paiement

Date	Prestataire de cours et désignation du cours	Frais de cours payés

Par ma signature, j'atteste l'exactitude des informations fournies ci-dessus.

Lieu & Date Signature

Veuillez envoyer le formulaire dûment rempli par e-mail ou par courrier à:

Derek Frank, Junkerweg 37, 8832 Wollerau

d.frank@pferdeberufe.ch